



LE HAMEAU TREMPLIN TOUR

PREAMBULE

Le Hameau Tremplin Tour est un concours musical.

Il se déroulera sur le territoire du Grand Sénonais.

Il est ouvert à toutes les amatrices et tous les amateurs qui seront en mesure de produire 3 compositions personnelles minimum ou 15 min de musique. Tous les styles musicaux sont acceptés.

Le lauréat du concours se produira dans le cadre de la soirée « Open Air Révélation » le vendredi 18 juillet 2025 au HAMEAU OPEN AIR ESTIVAL, sur le site de l'ancienne plage de St Martin du Tertre (89).

REGLEMENT

Article 1 - Conditions de participation

L'inscription :

Les participantes et participants au tremplin doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Présenter des compositions originales
- Les candidates et les candidats mineurs doivent impérativement être accompagnés d'un représentant légal
- Durée maximum de 15 minutes de musique
- Le projet ne doit pas être distribué ou sous contrat avec une maison de disque

Article 2 - Dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent nous parvenir avant le 20 décembre 2024 à minuit.

Chaque candidate et candidat ou formation devra déterminer un représentant qui sera le contact principal avec **Le Hameau Tremplin Tour**.

Pour postuler au tremplin, les éléments suivants devront nous être transmis :

- La fiche d'inscription dûment renseignée et signée
- Une note écrite de 3 à 4 lignes doit être fournie afin de décrire l'univers artistique
- Une fiche technique
- Une maquette présentant des compositions originales à envoyer par WETRANSFER
- La signature du présent règlement

Seuls les candidates et les candidats qui rempliront l'ensemble des conditions et ayant transmis l'ensemble des documents dans le délai imparti, pourront se produire.

La fiche d'inscription et le règlement sont à télécharger sur <http://www.le.hameau.org>

Article 3 - Déroulement du tremplin

Les candidatures seront étudiées et présélectionnées par un comité composé des membres du jury et des bénévoles de l'association, entre le 20 décembre 2024 et le 6 janvier 2025.

15 propositions seront retenues.

Entre le 6 janvier et le 12 janvier 2025, la composition des 3 soirées de concours sera effectuée en fonction des disponibilités des candidates et des candidats et d'un équilibre artistique. Ces derniers ne pourront prétendre à aucun cachet ni défraiement.

Les candidates et les candidats s'engagent à être présents sur les lieux du concert à partir de 16h00 pour effectuer les réglages nécessaires.

- Une première soirée composée de 5 candidates, candidats ou formation se déroulera à Saint Martin du Tertre (89) le samedi 15 février 2025 à partir de 20h30.
- Une deuxième soirée composée de 5 candidates, candidats ou formation se déroulera à Dixmont (89) le 5 avril 2025 à partir de 20h30.
- Une troisième soirée composée de 5 candidates, candidats ou formation se déroulera à Etigny (89) le 17 mai 2025 à partir de 20h30.

A l'issue de chaque soirée, une candidate, candidat ou formation sera retenu pour participer à la finale.

La finale composée des 3 candidates, candidats ou formations présélectionnés aura lieu le samedi 7 juin 2025 dans le cadre du Festival « ArboreSens » 2025 à Sens (89).

Cette soirée aura lieu en plein air sur une scène couverte.

A l'issue de cette soirée, le jury, après délibération désignera le soir même le lauréat du **Hameau Tremplin Tour**.

Les décisions du jury n'auront pas à être justifiées et seront sans appel.

Composition du Jury :

- Un président du jury.
- Un jury composé de 4 membres.

La composition définitive sera communiquée début janvier 2025.

Article 4 – Communication

Ce tremplin pourra être enregistré, radiodiffusé ou télévisé dans sa totalité ou en partie seulement.

Il reste entendu que les candidates, candidats ou formations autorisent l'utilisation de leur nom sur les divers supports présentant **Le Hameau Tremplin Tour**, et ne pourront en aucun cas demander une quelconque indemnité financière à ce propos ou au titre de leur prestation. Les participantes et les participants ne pourront prétendre à aucun cachet ni à aucun droit de suite.

Article 5 – Concert du 18 juillet 2025

Le lauréat sera programmé en première partie de la soirée « OPEN AIR REVELATION » du vendredi 18 juillet 2025 à 20H30.

Il sera demandé au lauréat de jouer au minimum 30 minutes.

Les conditions d'accueil seront professionnelles. Toutefois une validation de la fiche technique sera nécessaire par la direction technique du Hameau.

Un cachet minimum de 150 € brut par artiste sera proposé au lauréat du concours. Les défraiements transports, hébergement et repas seront pris en charge.

Article 6 - Annulation du concours

Le non-respect par la candidate, candidat ou formation des obligations prescrites dans ce règlement entraînera l'annulation de la participation de ce dernier.

En cas d'annulation lors de la finale pour cause d'intempéries, l'organisateur prendra les mesures nécessaires afin de proposer aux candidats une nouvelle date selon les disponibilités offertes par le planning du **Hameau Tremplin Tour**.

Le présent règlement doit être retourné, daté et signé par le représentant de la candidate, candidat ou formation.

Précédé de la mention « Lu et approuvé »

Nom Prénom :

Date :

Signature :